Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

ARRETE n° 2026-207

Objet : Composition des bureaux de vote électronique et du bureau de centralisation du vote électronique pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026,

Vu l'arrêté n°2025-139 du 26 septembre 2025 portant décision de recourir au vote électronique par internet pour les élections du 10 décembre 2026 des représentants du personnel au sein des instances représentatives du personnel placées auprès du Cdg73,

Vu l'arrêté n°2026-203 du 22 octobre 2026 fixant les modalités de mise en œuvre du vote électronique pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026,

Considérant qu'il convient de constituer les bureaux de vote électronique ainsi que le bureau de centralisation du vote électronique afin de garantir le bon déroulement et la régularité des opérations électorales,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Il est institué auprès du Centre de gestion de la Savoie cinq bureaux de vote électronique (BVE) rattachés chacun à l'un des scrutins suivants :

- Commission administrative paritaire de catégorie A,
- Commission administrative paritaire de catégorie B,
- Commission administrative paritaire de catégorie C,
- Commission consultative paritaire,
- Comité social territorial.

ARTICLE 2 :

Chaque bureau de vote électronique comprend :

- un président et un secrétaire désignés par l'autorité organisatrice du scrutin,
- un délégué de liste et un suppléant désignés par chacune des organisations syndicales ayant déposé une candidature au scrutin concerné.

En cas d'absence ou d'empêchement, le président du bureau de vote électronique est remplacé par le secrétaire, qui exerce toutes ses attributions, et le secrétaire par un suppléant, désigné par l'autorité organisatrice du scrutin.

La composition des 5 bureaux de vote électronique est fixée conformément à l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Il est institué un bureau de centralisation du vote électronique (BCVE) afin de centraliser les opérations liées au vote électronique pour les cinq scrutins mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 :

Le bureau de centralisation du vote électronique comprend :

- un président et un secrétaire désignés par l'autorité organisatrice du scrutin,
- un délégué et un suppléant désignés par chaque organisation syndicale ayant déposé au moins une candidature à l'un des cinq scrutins rattachés au BCVE.

En cas d'absence ou d'empêchement, le président du bureau de centralisation du vote électronique est remplacé par le secrétaire, qui exerce toutes ses attributions, et le secrétaire par un suppléant, désigné par l'autorité organisatrice du scrutin.

La composition du bureau de centralisation du vote électronique est fixée conformément à l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de gestion, publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr) et notifié aux membres des bureaux de vote électronique et du bureau de centralisation du vote électronique.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application« Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site internet du centre de gestion de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 29 octobre 2026

Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Fabrice PANNEKOUCKE

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 30 octobre 2026

Annexe 1 : Composition des bureaux de vote électronique

1) Scrutin relatif à la commission administrative paritaire de catégorie A

Président : M. Lucien SPIGARELLI, Adjoint au Maire d'Aime la Plagne, Vice-Président du Cdg73

Secrétaire : Mme Carole MONTALI

Secrétaire suppléant : Mme Sabine ENDERLIN

Délégués des organisations syndicales :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat départemental Force Ouvrière des territoriaux de la Savoie	Mme Séverine MASSON	Mme Laurence D'INTRONO
Syndicat CFDT Interco Savoie	Mme Delphine ECHTIOUI	Mme Isabelle FERNANDEZ LAPORTE
Fédération CGT des services publics	Mme Madeleine ESPOSITO PAPA	M. Maxime FREZAT
Syndicat National des Directions Générales des Collectivités Territoriales	M. Stéphane MARTINOTTI	Mme Isabelle MARCHEAU

2) Scrutin relatif à la commission administrative paritaire de catégorie B

Président : M. Lucien SPIGARELLI, Adjoint au Maire d'Aime la Plagne, Vice-Président du Cdg73

Secrétaire : Mme Carole MONTALI

Secrétaire suppléant : Mme Sabine ENDERLIN

Délégués des organisations syndicales :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat départemental Force Ouvrière des territoriaux de la Savoie	Mme Séverine MASSON	Mme Laurence D'INTRONO
Syndicat CFDT Interco Savoie	Mme Delphine ECHTIOUI	Mme Isabelle FERNANDEZ LAPORTE
Fédération CGT des services publics	Mme Madeleine ESPOSITO PAPA	M. Maxime FREZAT

3) Scrutin relatif à la commission administrative paritaire de catégorie C

Président : M. Lucien SPIGARELLI, Adjoint au Maire d'Aime la Plagne, Vice-Président du Cdg73

Secrétaire : Mme Carole MONTALI

Secrétaire suppléant : Mme Sabine ENDERLIN

Délégués des organisations syndicales :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat départemental Force Ouvrière des territoriaux de la Savoie	Mme Séverine MASSON	Mme Laurence D'INTRONO
Syndicat CFDT Interco Savoie	Mme Delphine ECHTIOUI	Mme Isabelle FERNANDEZ LAPORTE
Fédération CGT des services publics	Mme Madeleine ESPOSITO PAPA	M. Maxime FREZAT

4) Scrutin relatif à la commission consultative paritaire

Président : M. Lucien SPIGARELLI, Adjoint au Maire d'Aime la Plagne, Vice-Président du Cdg73

Secrétaire : Mme Carole MONTALI

Secrétaire suppléant : Mme Sabine ENDERLIN

Délégués des organisations syndicales :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat départemental Force Ouvrière des territoriaux de la Savoie	Mme Séverine MASSON	Mme Laurence D'INTRONO
Fédération CGT des services publics	Mme Madeleine ESPOSITO PAPA	M. Maxime FREZAT

5) Scrutin relatif au comité social territorial

Président : M. Lucien SPIGARELLI, Adjoint au Maire d'Aime la Plagne, Vice-Président du Cdg73

Secrétaire : Mme Carole MONTALI

Secrétaire suppléant : Mme Sabine ENDERLIN

Délégués des organisations syndicales :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat départemental Force Ouvrière des territoriaux de la Savoie	Mme Séverine MASSON	Mme Laurence D'INTRONO
Syndicat CFDT Interco Savoie	Mme Delphine ECHTIOUI	Mme Isabelle FERNANDEZ LAPORTE
Fédération CGT des services publics	Mme Madeleine ESPOSITO PAPA	M. Maxime FREZAT

Annexe 2 : Composition du bureau de centralisation du vote électronique

Président : M. Lucien SPIGARELLI, Adjoint au Maire d'Aime la Plagne, Vice-Président du Cdg73

Secrétaire : Mme Carole MONTALI

Secrétaire suppléant : Mme Sabine ENDERLIN

Délégués des organisations syndicales :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat départemental Force Ouvrière des territoriaux de la Savoie	Mme Séverine MASSON	Mme Laurence D'INTRONO
Syndicat CFDT Interco Savoie	Mme Delphine ECHTIOUI	Mme Isabelle FERNANDEZ LAPORTE
Fédération CGT des services publics	Mme Madeleine ESPOSITO PAPA	M. Maxime FREZAT
Syndicat National des Directions Générales des Collectivités Territoriales	M. Stéphane MARTINOTTI	Mme Isabelle MARCHEAU